



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Les écrans rois

Question écrite n° 9595

#### Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'exposition des enfants aux écrans. En Suède, pourtant pionnière de l'introduction de tablettes numériques dans le système éducatif dès la maternelle, le Gouvernement rend désormais les écrans responsables d'une baisse générale de niveau en lecture, compréhension globale et mathématiques. Les chiffres parlent d'eux même. Selon l'INSEE, en France à 2 ans 30 % des enfants utilisent déjà un écran régulièrement. Et ce chiffre passe à plus de 50 % à 5 ans. Les dangers de l'exposition des jeunes enfants aux écrans sont maintenant partagés par tous les chercheurs et les essayistes français. L'INSERM considère qu'une trop forte exposition aux écrans peut conduire à une addiction aux numériques dont les effets seraient : obésité, agressivité, perte du sommeil, retard de langage. Il souhaite donc connaître ce que compte faire le Gouvernement pour lutter contre cette surexposition des très jeunes enfants aux écrans et préserver leur santé.

#### Texte de la réponse

L'un des objectifs du plan national de santé publique « Priorité Prévention » est de « créer des repères d'usages d'écrans destinés aux proches de jeunes enfants » afin de promouvoir un usage adapté des écrans. C'est en ce sens qu'en août 2018 le ministère chargé de la santé a saisi le Haut conseil de la santé publique (HCSP) afin qu'il émette un avis relatif aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans. Le HCSP a publié deux rapports en janvier 2020 et juillet 2021 (consacrés aux effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans, d'une part dans le cadre d'usages classiques et d'autre part d'usages problématiques) formulant un certain nombre de recommandations. En réponse, le Gouvernement a lancé le 7 février 2022 le plan d'actions interministériel « Pour un usage raisonnable des écrans par les jeunes et les enfants ». Il est issu d'une démarche partenariale entre le ministère de la santé et de la prévention, le secrétariat d'Etat en charge de l'enfance, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), la Délégation à la sécurité routière, l'Agence nationale de santé publique, en collaboration avec l'Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, le Conseil national du numérique et la Défenseure des droits. Ce plan d'actions multisectoriel vise à promouvoir l'information, l'éducation et l'accompagnement des enfants, des parents et des professionnels, afin d'apprendre à utiliser les écrans en tant que support, dans des temps et lieux appropriés. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre, comme l'extension du site internet [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr) par un volet dédié à l'usage des écrans, mis en ligne le 7 février 2022, et la création d'un baromètre annuel par la MILDECA, visant à mieux suivre les usages numériques des Français de 15 à 75 ans et à quantifier ceux qui peuvent s'avérer problématiques. Les résultats de ses deux premières éditions ont été publiés en novembre 2021 et septembre 2022. Par ailleurs, une campagne de sensibilisation à destination du grand public sur la parentalité numérique a eu lieu du 7 février au 7 mars 2023. Cette campagne, qui a vocation à se renouveler, doit permettre de promouvoir le site [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr), qui est régulièrement actualisé et relaie les principales recommandations scientifiques, notamment à l'attention des parents. Le plan d'actions prévoit aussi la généralisation de la plateforme Pix dès la rentrée 2023. Il s'agit de permettre aux enfants et adolescents d'acquérir un regard critique et d'être capable de choisir en toute connaissance de cause

les contenus diffusés par les écrans utilisés. Cette sensibilisation débutera dès le CM1 et une attestation de compétences numériques sera délivrée en classe de 6ème. Il est également prévu de reprendre, dans la prochaine version du carnet de santé de l'enfant (CDSE) dont le modèle sera fixé dans le cadre de la publication d'un arrêté ministériel (prévue pour la fin 2023) les recommandations formulées par le Haut conseil de la santé publique dans son rapport de mars 2022 relatif à l'actualisation du CDSE en vue de sa dématérialisation. Par ailleurs, différents items seront ajoutés dans ce même document pour que l'usage des écrans soit évalué par le médecin à l'occasion de chaque examen de santé obligatoire de l'enfant, de ses trois mois jusqu'à ses 15-16 ans. Enfin, des actions complémentaires sur la prévention de l'exposition des enfants et adolescents aux écrans pourront être intégrées dans les mesures issues des assises de la santé de l'enfant et de la pédiatrie, qui se tiendront à l'automne 2023.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Minot](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9595

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire :** Santé et prévention

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juillet 2023](#), page 6015

**Réponse publiée au JO le :** [26 septembre 2023](#), page 8589